



Risques liés à l'investissement dans des instruments financiers

Vivid Money B.V. (Netherlands)

1. INTRODUCTION

Vivid Invest est un service d'investissement de simple exécution fourni par Vivid Money B.V. (« Vivid NL »). Dans le cadre de ce type de service, Vous assumez l'entière responsabilité de Vos décisions (d'investissement) et agissez en Vous fiant à Votre jugement. Concrètement, Vous passez Vous-même Vos ordres d'investissement, sans prestation de conseil ou de gestion de patrimoine de la part de Vivid NL.

Tous les investissements comportent une part de risque. Les risques varient selon le type d'investissement. La valeur d'un investissement peut fluctuer (elle peut augmenter ou diminuer), et Vous pouvez récupérer moins que le montant initial de Votre investissement, voire en perdre la totalité ou plus. En général, plus le rendement théorique d'un investissement est élevé, plus ce dernier est risqué. N'oubliez pas que Vous êtes censé avoir analysé les risques et en avoir tenu compte lorsque Vous prenez une décision d'investissement. Ce document offre une vue d'ensemble des risques associés à nos services et produits d'investissement. Si cette liste se veut la plus exhaustive possible, d'autres risques peuvent survenir en pratique. Demandez-Vous si Vous êtes prêt à prendre ces risques et si Vous pouvez les assumer. Si Vous n'avez pas (ou peu) de connaissances et d'expérience en matière d'investissement, il est important que Vous lisiez attentivement ce document avant d'ouvrir un compte d'investissement chez Vivid NL afin de comprendre les risques associés à ce type d'opérations.

2. CARACTÉRISTIQUES DES INVESTISSEMENTS VIA VIVID INVEST

2.1 PASSATION D'ORDRES

Avec Vivid, Vous investissez en toute indépendance, ce qui signifie que Vous passez des ordres par l'intermédiaire de Vivid. Il s'agit donc de services de courtage ou de « simple exécution ». Concrètement, Vous passez des ordres de manière indépendante et de Votre propre initiative, sans conseil de la part de Vivid et sans relation de gestion discrétionnaire avec Vivid.

2.2 CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Pour tous les ordres portant sur des Instruments financiers dont le prix est exprimé dans une devise étrangère (autre que l'euro), une conversion devra être effectuée à partir de Votre compte Vivid en euros. Vivid se chargera de la conversion. Vivid Vous informera du taux de change appliqué et des frais supplémentaires avant et après l'exécution de Votre ordre. Le taux de change appliqué lors de conversion sera déterminé via les références monétaires internationales (standardisées).

2.3 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'application Vivid Invest Vous permet d'investir dans des actions (entières ou sous forme de fractions) et des fonds cotés en bourse (Exchange Traded Funds, ETF). Les fractions d'actions Vous permettent d'investir dans une partie d'une action ou d'un ETF. Parfois, le prix d'une action est très élevé (plusieurs centaines d'euros ou de dollars). Avec les fractions d'actions, Vous pouvez investir dans une partie de cette action. Vous pouvez investir dans trois types de titres sous-jacents :

1. Actions cotées aux États-Unis : investissement dans les grandes sociétés cotées en bourse aux États-Unis
2. ETF cotés dans l'UE : investissement dans des ETF cotés sur les places européennes
3. Actions cotées dans l'UE : investissement dans les grandes sociétés cotées en bourse dans l'Union européenne.

Un catalogue complet de tous les instruments disponibles est accessible via l'application Vivid Invest.

2.4 HORAIRES DE TRADING

Vivid fournit ses services de trading uniquement aux heures indiquées. La plupart des marchés boursiers ont des heures d'ouverture spécifiques pendant la semaine ouvrable, qui court généralement du lundi au vendredi. Ces heures peuvent varier d'une bourse à l'autre et en fonction d'autres éléments tels que les jours fériés. Les horaires de trading habituels sont les suivants :

- Pour les actions et ETF négociés sur les bourses américaines : 15:30 - 22:00 (UTC +1)
- Pour les actions et ETF négociés sur les bourses de l'UE : 09:00 - 17:30 (UTC +1)

Le cas échéant, Vivid indiquera dans l'application si les horaires de trading sont modifiés ou étendus.

2.5 LIMITES DU PRODUIT PROPOSÉ

1. Nous n'acceptons que les ordres d'achat et de vente d'un montant supérieur à un euro.
2. Les ordres que Vous passez ne sont valables que pendant un seul jour.
3. Les fractions sont arrondies à quatre décimales.
4. La vente à découvert n'est pas possible.
5. Il n'est pas possible de transférer des instruments de Votre compte Vivid vers un compte d'investissement ouvert chez un tiers et vice-versa. Si Vous souhaitez clôturer Votre Pocket d'investissement, Vous devez vendre toutes Vos positions ouvertes.

3. CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DE L'INVESTISSEMENT DANS DES FRACTIONS

Le service de trading de Vivid NL permet d'acheter des fractions d'actions. Vous pouvez donc acheter des titres pour le montant de Votre choix (au lieu de devoir payer le montant correspondant à une action entière). Le trading de fractions d'actions présente certaines caractéristiques que Vous devez comprendre avant d'investir de la sorte.

- Arrondissement. Vivid NL arrondit toutes les fractions d'actions à quatre décimales. Pour tous les ordres basés sur un montant notionnel (théorique), Votre transaction ne dépassera jamais le montant de l'ordre. L'arrondissement peut également affecter Votre capacité à être crédité pour les dividendes en espèces, les dividendes en actions et les fractionnements d'actions. Par exemple, si Vous possédez 0,0001 action dont le dividende s'élève à un centime par action, nous ne créditerons pas Votre solde d'une fraction de centime.
- Ordres sans limite. Vivid NL n'accepte les ordres au marché que pour les fractions d'actions. Par conséquent, les ordres sont exécutés au prix du marché une fois que l'ordre a atteint le marché.
- Exécution. Conformément à ses obligations réglementaires, Vivid NL s'engage à respecter le principe de « meilleure exécution » pour tous les ordres exécutés par l'intermédiaire de Vivid Invest. Par conséquent, les ordres contenant un nombre entier d'actions seront acheminés via le système d'acheminement intelligent d'un courtier exécutant. Un ordre portant sur une fraction d'action sera exécuté au prix du marché, le courtier exécutant agissant en qualité de contrepartie. Le prix d'exécution de la fraction d'action sera probablement égal au prix d'exécution du nombre entier d'actions.
- Cession de fractions d'actions. Les fractions d'actions sont incessibles. Si Vous clôturez Votre compte et que celui-ci comporte des fractions d'actions, celles-ci devront être liquidées.
- Droit de vote et assemblées d'actionnaires. Aucune fraction d'action n'existe hors des registres de Vivid NL. Autrement dit, à moins de posséder plus d'une action entière d'une société (ou tout autre seuil d'éligibilité), Vous ne disposerez d'aucun droit de vote ni de participation à une assemblée d'actionnaires.

4. RISQUES GÉNÉRAUX

4.1 RISQUE INFORMATIQUE

Nous ne pouvons pas garantir que l'application Vivid sera constamment accessible. En outre, nous dépendons de l'infrastructure informatique de tiers pour l'exécution de Vos transactions. Nos services d'investissement peuvent être temporairement indisponibles ou inaccessibles en raison de défauts, d'opérations de maintenance, de mises à jour qui peuvent ne pas être compatibles avec Votre appareil, de correctifs, etc. Bien que nous mettions tout en œuvre pour éviter de tels incidents, le cas échéant, Vous ne pourrez pas

ouvrir ou fermer Vos positions avant l'heure de l'interruption, ce qui pourrait entraîner une perte sur Votre investissement.

4.2 OBLIGATIONS FISCALES

Vos transactions d'investissement peuvent donner lieu à des obligations fiscales dans Votre pays de résidence. Dans certains cas, Vivid NL prélèvera des impôts en Votre nom. Vous devrez peut-être aussi prendre Vous-même des mesures pour déclarer et/ou payer Vos impôts. Nous ne fournissons aucun conseil fiscal, et Vous assumez l'entière responsabilité de Vos obligations en la matière. L'imposition de Vos plus-values ou de Vos actifs en général peut avoir un impact significatif sur Vos pertes et profits.

4.3 RISQUE LIÉ AUX COÛTS

L'exécution de Vos ordres d'investissement engendre des frais à Votre charge. Il est possible que le rendement des titres achetés ne permette pas de compenser ces coûts.

5. RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT DANS DES ACTIONS ET ETF (QUI INVESTISSENT DANS DES ACTIONS)

5.1 RISQUE LIÉ AU MARCHÉ

Des investissements peuvent perdre de la valeur en raison de l'évolution de la situation économique générale. Par exemple, une détérioration de la croissance économique globale d'un pays peut avoir un impact négatif sur la valeur d'une entreprise, et donc sur le cours de ses actions.

5.2 RISQUE LIÉ AU PRIX

Le cours des actions peut fluctuer. L'éventuelle baisse du prix d'une action est principalement influencée par les résultats de la société dans laquelle Vous avez investi et par l'évolution du secteur d'activité de cette dernière.

5.3 RISQUE LIÉ AU CRÉDIT

Une entreprise dans laquelle Vous investissez peut se retrouver dans l'incapacité d'honorer ses obligations de paiement, voire faire faillite. Le cas échéant, la valeur de Vos investissements pourrait devenir nulle.

5.4 RISQUE LIÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

La valeur d'investissements peut diminuer lorsque le taux d'intérêt du marché augmente. Une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la consommation et une augmentation des coûts d'intérêt d'une entreprise, ce qui peut peser sur ses bénéfices. Une hausse des taux d'intérêt peut donc avoir un impact négatif sur la valeur des actions et des ETF.

5.5 RISQUE LIÉ AUX LIQUIDITÉS

Il est possible que le trading de Vos investissements en bourse soit difficile, voire impossible. Le cas échéant, Vos investissements ne seront pas liquides. Cela signifie que Vous ne parviendrez pas (de façon temporaire) à revendre Vos investissements, ou que cela prendra plus de temps que prévu. Vous ne pourrez donc pas Vous défaire librement de Vos investissements, ou Vous en obtiendrez un prix inférieur en cas de revente.

5.6 RISQUE LIÉ AUX DEVICES

Il existe un risque de change lorsque les investissements sont libellés dans une autre devise que l'euro. Le cas échéant, la baisse du taux de change de cette autre devise par rapport à l'euro aura un impact négatif sur la valeur de Vos investissements dans cette autre devise.

5.7 RISQUE GÉOPOLITIQUE

Les changements politiques ou l'instabilité d'un pays ou d'une région peuvent engendrer un risque. Par exemple, en cas de révolution ou de conflit armé, des actifs peuvent être nationalisés, et la valeur de certains investissements peut diminuer.

5.8 RISQUE LIÉ AU CAPITAL (RISQUE DE PERTE D'INVESTISSEMENT)

Il existe un risque que Vous perdiez 100 % de Vos investissements initiaux en actions et en ETF en raison de la détérioration de la valeur des sociétés qui ont émis les actions initiales. Pour les instruments financiers proposés par Vivid, Vous pouvez perdre la totalité de Votre investissement initial.

6. RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT DANS LES ETF

6.1 RISQUE DE PRÊT DE TITRES (RISQUE DE CONTREPARTIE) DANS LE CADRE DES ETF PROPOSÉS

Les fonds cotés en bourse (ETF) qui utilisent une réplique physique sont ceux dont la structure est la plus transparente. Les titres sont en réalité détenus au sein de l'ETF. Toutefois, les ETF physiques peuvent prêter ces titres à des tiers (contrepartie) afin de générer un rendement supplémentaire pour le fonds. Ce système crée un risque, car la contrepartie peut se retrouver dans l'incapacité de restituer les titres.

6.2 ERREUR DE SUIVI

Il s'agit de l'écart entre la performance d'un ETF et celle de son indice de référence sous-jacent. Une erreur de suivi peut être provoquée par différents facteurs, notamment les suivants :

- évolution de la composition de l'indice de référence sous-jacent ou du type d'ETF (par exemple, physique ou synthétique) ;
- défaillance de la stratégie de suivi de l'ETF ;
- impact des frais et coûts ;
- écarts de taux de change entre la devise de base ou de trading de l'ETF et les devises des investissements sous-jacents.